

Compte rendu des CAPLocales 1, 2 et 3 du 30/6/2015 Appels sur les évaluations 2015 (gestion 2014)

Les 3 CAPL se sont tenues le 30/6/2015 :
de 9h à 10h15 pour les B, de 10h30 à 11h45 pour les C et de 14h30 à 17h30 pour les A

Notre déclaration liminaire, commune aux 3 CAPL, a été lue en ouverture de la première CAPLocale, celle des Contrôleurs. Elle est jointe en pièce séparée.

Les Procès Verbaux des CAPLocales d'appels de l'année 2014 ont été approuvés lors des CAPL 2 et 3 des Contrôleurs et des Agents.

Les chiffres :

Il y a eu 11 recours hiérarchiques, passage obligé avant la phase d'appel proprement dite : 5 chez les inspecteurs, 2 chez les contrôleurs et 4 chez les agents.

3 collègues (1 A et 2 C), ayant eu, soit satisfaction, soit partiellement satisfaction, soit rien obtenu à leur demande, n'ont pas continué leur recours jusqu'aux CAPL.

Il y avait donc 8 dossiers soumis aux CAPLocales (4 à la CAPL1 pour les A, 2 à la CAPL2 pour les B et 2 à la CAPL3 pour les C), 7 en échelon variable et 1 en échelon terminal.

En 2014, il n'y avait eu que 4 recours en CAPL (2 B et 2 C) et 6 en 2013 (4 B et 2 C).

Nous sommes intervenus sur les 7 dossiers (3A, 2B et 2C) qui nous avaient été confiés et ce dès le recours hiérarchique.

Concernant un huitième dossier, notre camarade nous avait indiqué avoir eu satisfaction à l'issu du recours hiérarchique.

Les requêtes des 8 dossiers portaient :

- sur le profil croix et l'appréciation littérale pour l'un d'entre eux,
- sur l'attribution d'une variation d'au moins 1 mois pour deux d'entre eux,
- sur la modification du profil croix et sur l'attribution d'une variation d'au moins 1 mois pour trois d'entre eux,
- sur la modification des appréciations et du profil croix et sur l'attribution d'une variation d'au moins 1 mois pour les deux autres dossiers.

Les réserves constituées pour les CAPL :

- CAPL 3 : 1 réduction de 2 mois et 2 réductions de 1 mois.
- CAPL 2 : 1 réduction de 2 mois et 2 réductions de 1 mois.
- CAPL 1 : 1 réduction de 2 mois et 1 réduction de 1 mois.

Toutes ces réserves, étant contingentées, concernent les agents notés en échelon variable. Pour les échelons terminaux, n'étant pas contingenté, il n'y a pas lieu de faire de réserve. D'ailleurs, dans cette situation, on ne parle pas de réduction mais de valorisation.

Les résultats :

Satisfaction totale pour 4 dossiers.

Satisfaction pour 1 dossier.

Satisfaction très partielle pour 1 dossier.

Aucune satisfaction pour 2 dossiers.

Les collègues qui nous avaient confiés leur dossier ont été informés des suites.

Concernant l'attribution des réserves :

Les 2 réserves d'1 mois chez les B et la réserve d'un mois chez les A ont été attribuées.

Aucune des 3 réserves de 2 mois n'a été attribuée, ni les 2 réserves d'un mois chez les C.

Nos votes :

Nous votons POUR à chaque fois que les collègues avaient satisfaction.

Nous votons CONTRE à chaque fois qu'il y a satisfaction partielle et aucune satisfaction.

Complément d'informations :

L'évocation des dossiers est plus ou moins «longue». Cela est fonction de la position de départ de la présidente, puis de son «écoute» face aux arguments.

Pour la grande majorité des dossiers comme cette année, cela dure généralement autour d'une 1/2heure. Suite à «l'écoute», on arrive à être «entendu».

Plus rare (1 dossier cette année) la durée a été d'environ 10 minutes. C'était «évident».

Moins rare, et c'est le plus difficile, cela peut durer, durer, durer.... Cette année, pour le plus long, plus d'une heure et demi. On est «écouté» mais difficilement «entendu» voire pas du tout.

Devenir des réductions non attribuées :

Les réserves non distribuées pour les échelons variables suite aux CAPL ne sont pas perdues. Elles sont restituées l'année suivante à la Direction en sus de la dotation de cette même année.

Avec une particularité les réductions de 2 mois sont restituées en 2 fois 1 mois.

Pour 2015 les dotations non distribuées s'ajouteront aux dotations de 2016 ainsi :

Pour les C : 4 réserves d'1 mois (les 2 d'1 mois et celle de 2 mois).

Pour les B : 2 réserves d'1 mois (celle de 2 mois).

Pour les A : 2 réserves d'1 mois (celle de 2 mois).